

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1923)
Heft: 34

Rubrik: Les subsides de change en faveur de l'horlogerie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme de la Journée

9 heures très précises : RÉUNION à la Salle des Conférences de la Foire.

- a) Allocution du Président de la Journée, D^r W. Meile.
 b) Brève orientation sur ce qui a été fait en Suisse depuis la dernière Journée (avril 1922) en faveur des Suisses à l'étranger. Rapporteur : D^r Edgar Steuri (Genève).

c) " DIE PFLICHTEN DER AUSLANDSCHWEIZER GEGENÜBER DER HEIMAT ", par M. E. Suter, Consul de Suisse à Stuttgart.

Premier corapporteur : M. C. Bitz (Bregenz), secrétaire du groupe Vorarlberg de la N. S. H.

d) CONFÉRENCE : " COMMENT CONSERVER LE SENTIMENT NATIONAL DE LA JEUNESSE SUISSE VIVANT A L'ÉTRANGER " par M. Horace Micheli, Conseiller National, Directeur du *Journal de Genève*, Genève-Berne.

Premier corapporteur : le Prof^r D^r Hans Nabholz (Zurich), Président du Comité central de la Nouvelle Société Helvétique.

e) DISCUSSION GÉNÉRALE.

7 heures très précises : SOUPER en commun au Casino de la Ville (Prix du couvert, vin non compris, fr. 5.50).

Une soirée récréative suivra. Programme spécial. Ont promis leur concours entre autres : La *Basler Liedertafel* (150 chanteurs), la *Société bourgeoise de gymnastique de Bâle*, le double quatuor des *Jodlers* de la même Société, la section bâloise de *Zofingue*, les Tambours et Fifres de l'*Olympia*. Projections lumineuses, etc.

La Direction générale des C. F. F. a consenti à accorder, à l'occasion de cette manifestation, une importante réduction des tarifs aux Suisses à l'étranger qui prendront part à la Journée de Bâle.

La réduction en question consiste en une *diminution de 50 %* sur les tarifs ordinaires pour tous les trajets effectués à l'occasion de la Journée de Bâle, du 16 au 20 avril 1923, et cela sur tout le réseau des Chemins de fer fédéraux (à l'exception des Compagnies privées).

Cette faveur ne concerne que les Suisses qui sont domiciliés à l'étranger et qui viennent en Suisse pour assister à la Journée de Bâle.

Pour tous renseignements s'adresser à la Chambre de Commerce Suisse en France.

La Légation de Suisse examine la possibilité d'organiser un voyage collectif pour les participants habitant Paris.

Tous nos compatriotes qui seraient disposés à prendre part à ce voyage sont priés de nous en informer au plus tard le 5 avril.

FOIRE DE LYON

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Chambre de Commerce Suisse en France a participé à la Foire de Lyon, qui a eu lieu du 5 au 17 mars. Elle a eu l'occasion d'y donner de nombreux renseignements sur notre pays (Industrie, Tourisme, Transports, etc.). Elle était officiellement chargée d'y représenter l'Agence Officielle des Chemins de Fer Fédéraux à Paris, l'Office Suisse du Tourisme, le Bureau Industriel Suisse de Lausanne, la Foire d'Echantillons de Bâle et le Comptoir Suisse des Industries Alimentaires et Agricoles de Lausanne.

Les participants suisses étaient au nombre de 30, parmi lesquels nous citons :

Le BUREAU SUISSE DE RENSEIGNEMENTS pour l'Achat et la Vente de marchandises, à Zurich, et les maisons suivantes, membres de notre Chambre de Commerce :

ATELIERS DE CONSTRUCTION SCHWEITER, Machines pour l'Industrie textile, Horgen (Zürich).

SAURER, Adolphe, métiers à broder et à tisser, Arbon.

Hermann THORENS, fabrique de machines parlantes et pièces à musique, Sainte-Croix (Suisse).

ETABLISSEMENTS J. BOBST & FILS, machines pour cartonnages « Bobst », 21, route de Genève, Lausanne.

SOCIÉTÉ SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES & DE MACHINES, Wintherthur.

MOTOSACOCHE, S. A., Cyclecars, Motos, 56, route des Acacias, Genève.

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE, Compteurs d'électricité, 8, rue des Vieux-Grenadiers, Genève.

LES SUBSIDES DE CHANGE EN FAVEUR DE L'HORLOGERIE

Le crédit de 11 millions voté par les Chambres fédérales étant épuisé, la Commission de surveillance a décidé de supprimer immédiatement l'octroi de subsides, d'autant plus qu'une enquête faite auprès des Associations patronales intéressées a démontré que dans le monde horloger un fort courant se manifestait en faveur de cette solution et qu'une nouvelle demande de crédit auprès des Chambres fédérales se serait heurtée à une forte opposition.

On sait que les subsides avaient déjà été supprimés à la fin de l'année dernière pour les exportations en France.